

## Motion relative à la protection des Orchidées de Guadeloupe

approuvée par la Commission Flore du CNPN  
suite à sa réunion du 25/02/2003

La Commission Flore du CNPN a examiné l'état des connaissances et la situation de la conservation des Orchidées sauvages de la Guadeloupe lors de sa 14<sup>ème</sup> session qui s'est tenue le 25 février 2003. La bonne connaissance de la flore de la Guadeloupe, illustrée par la publication en 2002 de la flore des phanérogames de Guadeloupe et de Martinique et par une flore des orchidées récemment cartographiée, permet de confirmer la richesse importante de ce Département d'Outre-mer, mais aussi des menaces sur lesquelles la Commission souhaite attirer l'attention.

La Guadeloupe présente une biodiversité importante liée à sa situation insulaire au milieu de l'archipel des Petites Antilles, mais sa faible superficie alliée à de fortes interactions avec des activités humaines la rend particulièrement fragile. Ainsi elle possède **la flore d'Orchidées la plus importante des Petites Antilles et le taux d'endémisme le plus élevé**. La forêt de la Basse Terre est la plus riche avec un nombre d'espèces d'orchidées du même ordre de grandeur que la France métropolitaine sur un territoire mille fois plus important. La présence du seul Parc National français outre-mer sur cette île est un facteur favorable pour la conservation de cette biodiversité et doit permettre d'en faire un modèle de gestion et de conservation pour les futurs Parc Nationaux de la Guyane et de La Réunion mais également pour la région proche de la Caraïbe. Cela suppose cependant de bien prendre la mesure de son exceptionnelle valeur patrimoniale et environnementale et de développer des méthodes de gestion adaptées et donc souvent originales par rapport à celles mises au point en situation tempérée.

De manière plus ponctuelle, le CNPN s'interroge sur l'impact du développement de nouvelles méthodes d'entretien des sentiers sur une forte proportion des surfaces de milieux particuliers et sensibles que sont les crêtes de la chaîne de la Basse Terre. Ils sont déjà un des facteurs de menaces identifié comme majeur pour la régression voire la disparition de deux espèces d'orchidées endémiques, ce qui a d'ailleurs conduit à leur protection en cours par arrêté ministériel. D'autre part, le développement considérable du canyoning depuis une dizaine d'années conduit à évaluer de manière rigoureuse ses conséquences sur des milieux aussi particuliers et réduits que les bords de rivières de montagne de la Guadeloupe connus pour leur flore et leur faune particulièrement riches.

**Le CNPN tient à assurer les acteurs de la gestion et de la conservation de la flore et de ses habitats en Guadeloupe de son appui attentif pour l'évaluation des conséquences d'activités diverses dans les milieux les plus sensibles**, afin de permettre à la Guadeloupe de garder sa position exceptionnelle en matière de biodiversité, ce qui lui confère un atout économique déterminant pour son développement, en particulier sur le plan écotouristique.